

COMMUNIQUE DE PRESSE

CNAPE : La perplexité face au report du projet de loi Famille

Alors que le gouvernement vient d'annoncer le report du projet de loi Famille – qui devait être initialement présenté en Conseil des ministres au mois d'avril – pour un examen en 2015, la CNAPE tient à faire part de sa perplexité.

En effet, ce projet de loi qui, de l'avis de notre fédération, porte bien mal son nom car **c'est bien l'enfant qui est au cœur des préoccupations annoncées par la ministre déléguée à la famille**, est fortement attendu par les associations et les professionnels de l'enfance.

Il devait, en effet, avoir trait aux droits de l'enfant, à la protection de l'enfance, à l'adoption... **Autant de problématiques, bien loin de tout positionnement idéologique, qui méritent des évolutions législatives dans l'objectif unique, celui de l'intérêt de l'enfant.**

Le bilan de **l'application de la loi du 5 mars 2007** réformant la protection de l'enfance, que la CNAPE vient de finaliser, montre bien la nécessité, non pas d'une réforme de fond, mais d'ajustements législatifs ponctuels, pour que son application puisse enfin être pleine et entière et produire tous ses effets. Le projet de loi famille devait notamment en être porteur, tout comme des questions de rupture des prise en charge ou de sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

Le recours à l'adoption simple était également l'un des chantiers annoncés. Cette adoption – qui permet une double filiation (le maintien des liens avec la famille d'origine et la création de nouveaux liens avec la famille adoptante) – aurait, selon la CNAPE, sous réserve de quelques aménagements, le mérite d'apporter des solutions à certaines situations complexes ou lorsque subsistent des liens familiaux distendus.

Enfin, **la prise en compte effective des droits de l'enfant**, si méconnus en France, trop peu intégrés dans les décisions et l'accompagnement des enfants, voire même parfois dénigrés, devait également être **un enjeu central de ce projet de loi.**

L'annonce de ce report plonge donc la CNAPE dans la perplexité, d'autant plus que de nombreux travaux avaient déjà été engagés pour son élaboration. Elle constate, une nouvelle fois, que **d'autres enjeux que le réel intérêt des enfants ont eu gain de cause.**

Paris, le 4 février 2014

Contact :

Fabienne QUIRIAU,
Directrice générale de la CNAPE
01.45.93.50.60